



APPRENTISSAGE

Brevet professionnel

Électricien

Prérequis

Niveau d'entrée :

- Avoir un CAP ou un BEP ;
- Avoir un contrat d'apprentissage.

Objectifs

- Se former pour être un monteur électricien qualifié, autonome et opérationnel sur toutes les phases d'un chantier ;
 - Être en capacité d'assurer la maintenance et le dépannage d'un bâtiment ou d'un réseau ;
- Travailler en collaboration avec les autres corps de métiers en respectant les exigences énergétiques et environnementales.

Durée

Contrat d'apprentissage de 2 ans :

1 semaine en UFA/2 en semaines entreprise -
16 à 17 semaines par an.

Moyens et méthodes mobilisées

- **Théorie :** cours avec exercices de mise en application ;
- **Pratique :** mise en situation réelle sur des équipements en ateliers et en entreprise ;
- **Tutorat :** chaque apprenti est suivi individuellement par un maître d'apprentissage durant ses 2 ans de formation.

Modalités d'évaluation

Contrôle en Cours de Formation / Épreuves ponctuelles.

Contenu de la formation

- **Enseignements généraux :** mathématiques et sciences physiques appliquées / Expression française et ouverture sur le monde / Anglais.
- **Enseignements professionnels :** phases de préparation, d'organisation, de réalisation et de mise en service de travaux en électricité et électrotechnique (installations courants faibles / courants forts). Techniques de construction et dessin industriel. Organisation d'un chantier, gestion d'un budget et management d'une petite équipe.

Débouchés

Travail dans différents secteurs d'activité :

- Bâtiments des secteurs résidentiel, tertiaire et industriel ;
- Réseaux électriques / Communication (fibre optique, énergies renouvelables) / Infrastructure (aménagement urbains et routiers) ;
- Domaines de la production, de la gestion et de la transformation de l'énergie électrique.

Possibilité de poursuivre des études en BTS électrotechnique ou en Mention Complémentaire (MC) : technicien en énergies renouvelables/technicien en réseaux électriques.